

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 26 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 25 janvier 2023

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, PETIT Damien, CART Odile, THIEVENT Christiane

Absente excusée : MARESCHAL Michelle qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc

Absent : LAURENT Éric

Secrétaire de séance : CRINQUAND Mickaël

ORDRE DU JOUR :

- 1) Étude de devis
- 2) Conventions déneigement
- 3) Bois : destination des coupes 2023
- 4) Vente de bois
- 5) Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 6) Questions diverses

1) Étude de devis

Le conseil **approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise PRÊTRE et Fils d'un montant de 1462,80 € TTC pour le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église.**

Il **approuve également à l'unanimité le devis de l'entreprise Bernard FIEUX Aluminium d'un montant de 1286,40 € TTC pour la réparation de la porte d'entrée de la Mairie.**

Après étude des devis le conseil **décide à l'unanimité d'acheter 3 tables béton (identiques à celle du belvédère) pour un montant de 3 966,00 € TTC à la société KG MAT** qui seront installées à proximité du city stade.

Le conseil décide de ne pas donner suite au devis de pose de bordure et caniveaux rue de Haut de Chaux mais étudiera la possibilité de canaliser l'eau en haut de la rue lors des travaux de construction des nouvelles habitations.

Il autorise M. HUGON Olivier à réaliser les travaux sur le domaine communal.

2) Conventions déneigement

Les conventions de déneigement signées avec M. RICHARDET pour le déneigement du parking du Grapiot et avec M. PETIT Louis arrivent à échéance.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le Maire à signer de nouvelles conventions avec les mêmes conditions soit au tarif de 60 € / heure, pour les années 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025.

3) Bois : destination des coupes 2023

Programme proposé par l'ONF pour la destination des coupes 2023 :

***Vente aux adjudications générales :**

Résineux dans les parcelles 15 ar, 18ar et 21 ar, vendus en bloc et sur pieds et dans la parcelle 20ar, vendus sur pieds à la mesure. Les grumes de la 20ar seront vendues en ventes groupées par contrat d'approvisionnement.

Feuillus dans les parcelles 5af et 12j, vendus en futaie affouagère (essences : chêne, frêne, érable, hêtre, merisier, tilleul, bouleau).

***Affouage 2023-2024 dans les parcelles 4j, 5j, 5af, 12j et 21ar.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération proposée par l'ONF.

4) Vente de bois

Le conseil décide de proposer à la vente par soumission cachetée les houppiers de la parcelle 6 (environ 190 stères). Le prix de retrait est fixé à 5 € HT le stère. Les offres devront parvenir en mairie avant le 20 février 2023. Un mail sera envoyé aux communes avoisinantes.

Le conseil décide également de proposer à la vente les bois des parcelles 1 et 18 (60 et 70 stères) . Le prix de retrait est fixé à 4 € HT le stère. Les offres sont à envoyer en mairie avant le 20 février 2023.

5) Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Maire présente l'arrêté préfectoral relatif à la demande de dérogation dans le cadre de l'élaboration du PLUi Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. Les nouvelles parcelles constructibles demandées en Chaux n'ont pas été acceptées. Le conseil décide de voir avec la communauté de communes pour demander un recours afin que ces parcelles soient classées en zone 2 AU, ce qui permettra de les inclure dans le PLUi avec une procédure simplifiée dès que les autres parcelles de Chaux seront construites.

6) Questions diverses

Demande de subvention de l'ADMR : Elle sera examinée en fin d'année, avec les autres demandes.

Association des maires du Jura : La cotisation a plus que doublée cette année mais inclue un pack formation qui permet à tous les élus de participer à des réunions d'information ou de s'inscrire à des webinaires.

Abonnement « Le Jura Agricole » : Le conseil décide de ne pas s'y abonner.

INFORMATIONS

La Médiathèque Cœur du jura va proposer un service de portage de livres à domicile. Les personnes intéressées, soit, pour être référent c'est-à-dire réceptionner et répartir les livres, soit pour en bénéficier doivent se faire connaître en Mairie avant le 15 février 2023.

Des travaux d'élagage et d'abattage vont être prochainement entrepris sur la commune afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes hautes tension mais également pour la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages.

Opération Brioches : 1 476 brioches ont été vendues sur la commune d'Arbois et ses alentours soit une recette de 7 854,80 €. Merci aux bénévoles et aux habitants pour leur accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire

Le secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Mickaël CRINQUAND